

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MERCREDI 19 AVRIL 1916

Ce soir, Mercredi-Saint, en l'église du Jésus, des « *polizei* » arrêtent dans son confessionnal, devant lequel sont alignées deux files de pénitents, le R. P. De Vos, supérieur de la résidence des Jésuites. On lui interdit de dire un mot aux autres religieux, on lui défend de prendre un bref repas ; on le fait monter dans une automobile militaire, et en route pour la « *Kommandantur* ». Pourquoi ? Mystère.

Les policiers gardent le R. P. De Vos avec une attention spéciale. Ils ont découvert dans sa chambre des notes dont la farde porte cette mention : « Plan de retraite à Malines ». Le R. P. De Vos devait, dans quelques jours, prêcher une retraite pour prêtres à Malines. Les Allemands, eux, sont tombés en arrêt devant cette indication comme si elle cachait un plan stratégique. Une retraite ? Et de quelles troupes ? Ce n'est pas pour rien que les Jésuites ont un général !

* * *

Il y a aussi de nouvelles fusillades. Sont

passés par les armes pour espionnage : Gabrielle Petit, vendeuse à Molenbeek ; Edgard Van de Woestyne, conducteur à Eecloo ; Aloïs Van Keirsbilk, conducteur à Thielt ; Alphonse Vermeersch, facteur à Thielt ; Alphonse Matthlys, manoeuvre à Thielt ; Oscar Hernalsteens, dessinateur à Bruxelles ; Jules Mohr, inspecteur d'assurances à Valenciennes ; Emile Gressier, inspecteur des ponts et chaussées à Saint-Amand.

Leur crime, déclare l'autorité allemande, est d'avoir « *longtemps observé nos troupes, mouvements de troupes, transports par chemins de fer, autos, etc., et transmis ou fait transmettre les renseignements ainsi obtenus au service d'information de l'ennemi* ».

Gabrielle Petit, modeste employée, avait 22 ans. Elle a été fusillée pour avoir facilité à plusieurs jeunes gens le passage de la frontière, notamment à son fiancé (1). Elle repose maintenant au Tir National, dans le cimetière inaccessible au public où dorment miss Cavell et tant d'autres victimes de nos sanguinaires oppresseurs. Il ne suffit pas aux Allemands de lui avoir enlevé la vie. Ils tentent, maintenant, de ternir sa mémoire, en représentant cette jeune fille comme une espionne salariée, poussée par l'esprit de lucre et nullement par le patriotisme. Or, s'il faut admirer l'audace avec laquelle Gabrielle Petit s'acquitta des périlleuses missions qu'on lui avait confiées, passant et repassant la frontière, allant même en Angleterre,

insouciante des dangers qu'elle courait, c'est surtout son attitude après son arrestation qui fut héroïque.

On l'avait trouvée en possession de documents importants. Elle prit franchement la responsabilité de tout. En vain ses juges eurent-ils recours aux mensonges, aux subterfuges, aux menaces pour qu'elle dénonçât ses « *complices* ». Rien ne put fléchir son indomptable fermeté.

Durant le le mois qui s'écoula entre la condamnation et l'exécution, on essaya de la faire faiblir en lui promettant une commutation de peine et même la liberté si elle parlait ... Son énergie resta inflexible jusqu'au bout.

Lorsque, la veille de sa mort, elle reçut la visite d'adieu de sa tante, qu'elle chérissait comme une mère, elle ne versa pas une larme.

Elle voulut mourir en beauté, et elle marcha à la mort parée d'une robe blanche et des rubans roses aux cheveux ... Au pied du poteau, elle refusa de se laisser bander les yeux, et elle lança à ses bourreaux cette fière apostrophe :

Vous allez voir comment meurt une femme belge !

Oscar Hernalsteens (2) avait trouvé le moyen d'héberger chez lui des pigeons originaires de France et par ce moyen rapide et sûr il envoyait des indications aux alliés. Notamment, il avertissait par pigeon, du départ ou du passage d'un Zeppelin.

D'autres condamnations, en grand nombre, sont annoncées sur les murs à titre d'avertissement « *à la population du territoire placé sous l'autorité du Gouverneur général* » :

A mort, mais avec peine commuée en travaux forcés à perpétuité : Louise de Bettignies, sans profession à Lille; François Van Aerde, dessinateur industriel, à Anvers.

Aux travaux forcés à perpétuité : Georges Hernalsteens, serrurier à Bruxelles-Boitsfort ; Julien Ducoin, chauffeur à Couvin ; Marguerite Blanckaert, dactylographe à Bruxelles ; Armand Gobin, batelier à Sclayn.

A 15 ans : Marie-Léonie Van Houtte, tailleuse à Roubaix ; Georges De Saever, loueur de voitures à Audenaerde ; Lucien Cabuy, peintre à Bruxelles ; Gustave Desmul, ouvrier du chemin de fer à Gand; Oscar Delnatte, directeur de cinéma à Roubaix ; Jean Leclercq, ouvrier en métaux à Sclessin.

A 10 ans : Edgar Pepin, étudiant en médecine à Pâturages ; Alphonse Camiel Denys, entrepreneur à Gand ; Edouard Billiet, employé du chemin de fer à Gentbrugge ; Victor Steyaert, garde-frein à Meirelbeke ; Joseph Vermeulen, propriétaire de briqueterie à Meirelbeke ; Joseph Goosenaerts, professeur à Gand ; Madame Adèle Labar, de Marche.

A 3 ans et 3 mois : Adolphe Tacnière , menuisier ; Paul Ruelle, marchand, et David Ruelle, houilleur, de Pâturages ; Marcelin Charles, mécanicien à Marche.

Un ancien commissaire de police de Woluwe-Saint-Pierre, M. Daune, est condamné à 2 ans «*pour avoir dressé des certificats d'identité sans en avoir le droit et pour avoir aidé à cacher un soldat appartenant à une armée ennemie*».

Quatre habitants d'Yvoz-Ramet sont condamnés à 2 ans « *pour avoir aidé, avec*

préméditation, à cacher un aviateur français, en le logeant, en le nourrissant et en lui procurant des vêtements ».

Treize habitants de Chooz, Haybes et Hargnies, à commencer par le bourgmestre de Chooz, sont condamnés à des peines variant de 14 jours à 5 ans de prison « *pour n'avoir pas prévenu l'autorité allemande du séjour du capitaine français Évrard, bien que ce séjour leur fût connu, ou pour avoir donné asile à cet officier* ».

De même, M. Eugène Mignolet, fils du propriétaire d'un café d'Auderghem, est condamné à 1 an de travaux forcés « *pour avoir caché un soldat appartenant à une armée ennemie* ».

(1) Qui devait, quelques mois plus tard, trouver la mort au front.

(2) « **Avis** » complet annexé au chapitre 9 de (1916) des *mémoires* de Brand WHITLOCK : <http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2009.pdf>